

LITEBOAT SARL : Conditions Générales de Vente

1) L'objet :

Le présent contrat définit les Conditions Générales de Vente entre l'entreprise LITEBOAT, SARL au capital de 100 000 Euros, immatriculée au R.C.S. Grenoble sous le N° 750 452 369, qui accepte de vendre à un client domicilié en France ou hors métropole Française, qui accepte le produit et le paiement de ce dernier.

2) Le produit :

Les spécifications indiquées dans notre catalogue et sur notre site Internet www.liteboat.fr ainsi que nos tarifs sont susceptibles d'être modifié sans préavis.

3) La marque : La marque appartient à la société exportatrice LITEBOAT. Elle a été déposée et enregistrée dans l'UE

4) Le prix : La devise : tous les prix sont en Euros €. L'incoterm : les prix indiqués s'entendent EXW LITEBOAT Pontcharra (Départ Usine).

5) Les modalités de paiement : Le paiement s'effectue 30% à la commande, avec un minimum de 1000 € par bateau commandé, et le solde 3 jours avant l'expédition.

6) Les modalités de livraison : Le transport des marchandises s'effectue selon l'incoterm et le mode choisi entre l'acheteur et le vendeur. Les délais de livraison n'incombent pas à la société LITEBOAT qui se décharge de toute responsabilité quant au retard éventuel par le transporteur.

7) La clause de réserve de propriété : Le produit vendu demeure la propriété du vendeur tant que le paiement intégral n'est pas constaté (coût du produit et du transport de LITEBOAT au domicile du client).

8) La garantie : Nos bateaux sont garantis deux ans contre tout défaut de fabrication et vice de matière. Les conditions d'application de la garantie sont très bien détaillées dans un document nommé « Manuel du propriétaire » qui est téléchargeable sur le site www.liteboat.fr.

9) Le mode de résolution des litiges : En cas de litiges, les parties s'accorderont à l'amiable.

En cas d'échec d'accord à l'amiable, l'arbitrage par la chambre de commerce de Grenoble, puis le tribunal étatique seront les recours judiciaires compétents.

10) Le droit applicable : Le droit français est le droit applicable et le tribunal de Grenoble est seul tribunal compétent.

11) La force majeure : Sachant qu'à l'impossible, nul n'est tenu, la société LITEBOAT ne sera pas tenu responsable pour tout fait de la nature ou fait de l'homme (guerre, émeute, incendie, explosion, inondation, sabotage) ou tout autre événement indépendant de la volonté des parties.

Auquel cas, les parties devront déterminer ensemble la suite à donner au contrat ou de décider d'anticiper son terme.